
Les formes de violence et la Prostitution de la jeune fille au Burkina Faso

Par Justine Ouedraogo*

I. Les formes de violence

1. Analyse de la situation d'ensemble

La situation des jeunes filles peut se résumer en termes de besoins fondamentaux non satisfaits et de processus de leur marginalisation. Ce sont notamment, les orphelines, les filles abandonnées ou séparées de leurs parents, les handicapées, les maltraitées vivant dans des conditions défavorisées.

Le travail salarié des filles de moins de 14 ans n'est pas encore répandu, mais mérite une attention particulière. L'offre d'emploi est limitée et c'est ainsi que le secteur informel est devenu source d'emploi et joue un rôle important dans la survie des personnes économiquement faibles.

Les filles n'ont pas les mêmes chances d'accès à l'éducation formelle et non formelle.

En milieu traditionnel les parents préfèrent envoyer les garçons à l'école plutôt que les filles.

Les grossesses indésirées, le mariage précoce ou forcé, le manque d'encadrement constituent un handicap pour le développement économique et social des jeunes filles.

Les thèmes traités dans cet exposé donnent une idée des différentes formes de violences des jeunes filles au Burkina Faso.

2. Le mariage précoce

Le mariage précoce survient très tôt dans la période d'adolescence de la jeune fille alors qu'elle est donnée en mariage sans son consentement.

Les principales victimes

Dans notre société, on constate que certaines filles sont données en mariage à 10-12 ans. Il arrive que les parents interrompent les études de la fille pour la marier. Ce sont généralement les Peulhes et les Mossis.

Les conséquences

Les conséquences sont énormes car toutes les conditions ne sont pas réunies, alors survient:

- Grossesse précoce
- Grossesse à haut risque
- Traumatismes psychologiques
- Stérilité
- Conflits sociaux
- Décès
- Abandon de foyer.

3. Les jeunes filles maltraitées

Les cas des filles maltraitées se situent entre l'âge de 6-12 ans. Au Burkina Faso, il existe des enfants maltraités parmi lesquels les filles font l'objet de mauvais traitement:

- Les domestiques
- Les enfants adulterins, abandonnés et confiés
- Les enfants des parents séparés et divorcés
- Les filles exerçant le métier de bonnes ou garde bébé
- Les jeunes filles dont les mères ont été chassées pour sorcellerie.

On rencontre des petites filles qui exercent des activités réservées aux adultes. Elles se lèvent très tôt et se couchent tard. Elles sont chargées de toutes les corvées de la maison et sont sujets d'injures, de séquestration, privation de nourriture et surtout des punitions corporelles.

4. Les filles violées

De plus en plus on enregistre des viols au niveau des jeunes filles:

- Dans le milieu du secteur informel (vendeuses ambulantes communément appelés "filles à plateaux").
- Les domestiques travaillant dans des familles
- Dans les cas de mariage forcé et précoce

— Dans des prisons ou quelques rares filles sont incarcérées (au Burkina Faso il n'existe pas de prison pour mineurs ni pour femmes (Hommes - Femmes - Enfants se côtoient).

5. L'inceste

Historiquement l'inceste a bien existé. En se référant à Adam et Eve, on peut dire que l'inceste est un désir de retour à la source.

Ainsi, un défi est lancé à la société et on rencontre des cas où le père a des penchants sexuels envers sa fille et le frère envers sa sœur.

6. La pratique de l'excision

a) L'état de la question

L'excision constitue une forme de violence.

Au Burkina Faso, l'excision est pratiquée par de nombreuses ethnies. Une étude sur les mutilations sexuelles féminines estimés à 70% les femmes Burkina-bè qui auraient été excisées.

Elle est pratiquée chez les filles de la naissance jusqu'au mariage.

Dans certains milieux, elle est faite très tôt dès la première enfance pour que l'excisée ne garde aucun souvenir amer de sa mutilation. Pour d'autres, c'est une initiation qui marque le passage de l'adolescence à l'âge adulte. Si toutefois elle n'est pas faite avant le mariage elle peut être exécutée après le mariage. L'instrument traditionnel est le couteau. L'opération est effectuée sans aucune précaution d'hygiène.

b) Les conséquences

Les effets néfastes de l'excision sur la santé des femmes parlent d'eux-mêmes. Les mutilations sexuelles féminines menacent chaque jour la santé de la femme et des enfants et mettent en péril leur vie:

- les hémorragies et infections entraînent chaque année des pertes de vie humaine
- les difficultés d'accouchement suite aux séquelles de l'excision
- les décès maternels
- les morts-nés
- les césariennes avec toutes ses difficultés
- les stérilités
- les chocs psychologiques
- les frigidités
- les conflits sociaux et de séparation de foyers
- infection du virus du SIDA.

c) La lutte contre les pratiques de l'excision

- En 1975, une campagne radiophonique a été menée contre les mutilations sexuelles.
- En 1985 lors de la semaine de la Femme une recommandation proposait son abolition.
- En 1988, un séminaire sur les pratiques traditionnelles affectant la santé de la femme: le cas de l'excision a été organisé.
- Octobre 1988, création d'un comité provisoire de lutte contre la pratique de l'excision.
- Mai 1990, décret présidentiel créant le comité national de la lutte contre la pratique de l'excision.
- Octobre 1990, installation officielle du comité national.

d) Les activités

- Campagne d'information et de sensibilisation
- Conférences débats — tournées dans les provinces
- Séminaire régional (29 Avril - 3 Mai 1991)
- Réalisation d'un auto-collant sur l'excision
- Réalisation d'un film intitulé: Ma fille ne sera pas excisée
- Un plan d'action 1992-1996 a été élaboré.

II. La prostitution juvénile au Burkina Faso

La prostitution était jadis pratiquée par des étrangères. Forme moderne d'esclavagisme, elle amène chaque soir dans les rues et dans des maisons de passe plus de 2.000 femmes. Dans notre société traditionnelle, la prostitution était inconnue. Elle a réellement existé vers les années 1935-1937.

Pour mesurer l'importance du phénomène les autorités politiques ont mis sur pied en 1984 une commission d'investigation. La conclusion des travaux de cette commission a révélé que la prostitution a pris de l'importance surtout

dans les grands centres urbains, les sites d'exploitation industrielle ou commerciale tels que les sites aurifères et les zones de contrôle douanier. Les filles se sont intéressées à la profession vers les années 1974. Leur âge varie entre 11-17 ans. Ainsi une lutte a été engagée et des actions ont été entreprises pour juguler l'ampleur du phénomène. Malheureusement les actions ont été ponctuelles et isolées si bien que l'impact s'est soldé par la déroute de l'opinion publique.

Dans la recherche de solutions et stratégies appropriées, une commission interministérielle, regroupant un ensemble de partenaires, a été mise en place pour élaborer des stratégies de prévention.

1) Les différentes formes existantes

Il existe trois formes de prostitution:

- La prostitution professionnelle qui se pratique de façon permanente et les intéressées vivent exclusivement de ce travail
- La prostitution semi professionnelle qui est observée chez les vendeuses ambulantes, serveuses de bars et les domestiques
- La prostitution occasionnelle qui est exercée suite à des circonstances particulières telles que la sécheresse, études à payer, conditions de vie difficiles.

2) Les causes

La prostitution a des causes d'ordre économique, social et politique.

Cause économiques

- Appât de gain facile
- Apparition de besoins nouveaux
- Chomage. Les difficultés de survie sont des facteurs favorables.

Causes sociales

- Le relâchement des mœurs, l'effet d'imitation aveugle
- Persistance de certaines croyances ou coutumes rétrogrades
- Le renvoi des filles-mères par la famille

La diffusion de modèle de comportement malsain par les mass médias contribuent à encourager les jeunes filles à la prostitution.

Causes politiques

L'absence d'une politique cohérente et efficace peut créer des marginaux. Il en est de même de la défaillance des organisations et structures chargées du contrôle social.

3) Les conséquences

Sociales

La prostitution cristallise l'image de la fille — objet et consacre sa misère physique et morale, elle est l'expression so-

ciale de la soumission passive de la jeune fille aux caprices de l'homme.

Elle fait de la jeune fille une marchandise

Elle expose la fille à la délinquance:

abandon d'enfant, avortement, infanticide, suicide, vol, à la détention, au trafic et à l'usage de stupéfiants.

Sanitaires

La prostitution entraîne la propagation des maladies sexuellement transmissibles.

La prostitution assombrit l'avenir sanitaire du pays.

Politiques

L'ampleur du phénomène ternit l'image de marque du pays et surtout celle des filles.

4) Les victimes de la prostitution

Ce sont généralement, les jeunes filles victimes de l'exode rural de conflits familiaux de générations, de sécheresse, calamités naturelles.

En ville, ces filles se retrouvent contraintes à chercher un travail rémunérateur car elles sont confrontées à de sérieux problèmes de survie.

Sans formation, elles acceptent ce qui se présente à elles. Elles sont alors payées très en deçà du SMIG (21.000 francs CFA).

Leur salaire varie de deux mille (2.000) à quatre mille (4.000) francs CFA. Elles passent les nuits chez l'employeur ou en général elles louent une petite chambre à (5.000 F) cinq mille francs CFA où elles dorment à plusieurs (10). Elles vivent dans une promiscuité dangereuse.

Ne donnant généralement pas de satisfaction à cause de leur manque de formation, elles sont souvent renvoyées, donc instables et facilement assimilables aux jeunes de la rue.

- Ce sont également les jeunes filles chassées par leur parent. Elles se retrouvent et forment des groupes. Elles louent des maisons où elles reçoivent des clients et vont à la recherche des clients dans les rues, devant les salles de cinéma, bars dancings, hôtels.

- Il y a aussi celles qui sont accueillies par des familles servant de protecteurs (formes déguisées de proxénètes)

- Une catégorie de jeunes filles vivent avec leur famille et pour des raisons économiques se prostituent.

Ce sont surtout les élèves et étudiants qui pour payer leurs études, les objets de beauté ou même pour avoir de bonnes notes avec les professeurs se prostituent. Certains parents par leur langage ou attitudes envoient leur filles à la prostitution.



III. Quelles sont les mesures prises

Des dispositions législatives prévues par le code de famille entré en vigueur le 4 Avril 1990 contribuent en partie à prévenir ces situations. C'est notamment:

Sur le plan juridique

- La loi 11/64/AN portant réglementation de la circulation des mineurs
- La fixation d'un âge minimum au mariage à 17 ans pour la fille et 20 ans pour le garçon
- La consécration des principes de consentement des futurs conjoints au mariage et de la liberté matrimoniale
- L'interdiction de la dot comme condition de fond du mariage
- Sanctions contre le proxénétisme
- Réglementation du placement et du survie des enfants au Burkina Faso.

Les actions menées

- Tentative d'organisation du secteur informel dans lequel évoluent des mineurs
- Encadrement des enfants et jeunes de la rue
- Création d'institutions spécialisées de rééducation et de formation professionnelle
- Projet de formation d'aide familiale
- Création d'institutions d'accueil et de garde d'enfants orphelins et abandonnés
- Création d'une commission de visionnement de film
- Création d'un comité National de lutte contre le SIDA
- Formation de femmes leaders parmi les femmes à partenaires multiples
- Adoption de stratégies de lutte contre la prostitution par racolage et la fréquentation des débits de boissons, bars dancings, salle de cinéma et de spectacles par les mineurs
- Adoption d'un plan d'action national en faveur de la survie, la protection et le développement de l'enfant au Burkina Faso
- Les Associations féminines ont inclû dans leur programme d'activités la lutte contre toutes formes de violences.

IV. Recommandations

Malgré la campagne d'information et de sensibilisation, l'excision bat son plein dans nos villes et campagnes. Le fait le plus déplorable est que l'excision est une violence pratiquée par des femmes sur des femmes.

La délégation des femmes Burkinabè, recommande a l'occasion de ce 29ème congrès de l'Alliance Internationale des Femmes que les mesures énergiques déjà prises sur le plan international, voient leur application effective dans tous les pays où la pratique de l'excision fait toujours des ravages.

*** Justine Ouedraogo est Educatrice Sociale et Secrétaire Générale de la Fédération des Femmes Burkinabè.**